

## Exemple de lettre 2

(Demande au médecin d'annoncer le cas à son assurance responsabilité civile)

Anne Modèle  
Née le 28.5.1945  
Rue de la Poste 1  
8510 Village  
Tél. 055 / 333 33 33

Monsieur le Docteur  
M. Modèle  
Rue du Sentier 100  
8904 Ville modèle

Hôpital Modèle  
Direction  
Rue de la Gare 1  
8904 Ville modèle

Village, le 10 août 2007

Monsieur le Docteur,  
Mesdames et Messieurs,

En date du 27 juin 2007, j'ai bien reçu mon dossier médical ainsi que les radiographies et vous en remercie.

Depuis lors, j'ai eu l'occasion de m'entretenir de mon cas avec un autre médecin. Cet entretien a confirmé mes présomptions de faute. J'ai donc établi l'historique du traitement de mon point de vue, avec mes présomptions quant à des fautes et à des atteintes à la santé, en le rédigeant déjà sous la forme d'une demande d'expertise (celle-ci n'a toutefois pas encore été envoyée au Bureau d'expertises extrajudiciaires de la FMH).

Dans ce contexte, je vous prie de bien vouloir annoncer mon cas à votre assurance responsabilité civile professionnelle.

Je vous délie du secret professionnel envers cet assureur, de sorte que vous pouvez parler nommément de mon cas et lui donner accès aux éléments de mon dossier médical concernant le traitement.

A sa demande, je lui transmettrai volontiers les radiographies que vous m'avez fait parvenir.

Je vous prie d'indiquer à votre assureur que j'attends une prise de position commune (la sienne et la vôtre) dans les meilleurs délais (si possible dans les 30 jours).

- a) Si vous deviez vous rallier à mes présomptions de faute et d'atteinte à la santé, je vous prie de me le communiquer afin d'engager des pourparlers sur le calcul du dommage.
- b) Si vous ou votre assureur deviez être d'avis que mes présomptions ne sont pas pertinentes, j'ai l'intention de demander au Bureau d'expertises extrajudiciaires de la FMH d'effectuer une expertise. Comme vous le savez, ledit Bureau aura besoin, dans ce cas, d'une prise de position de fond de l'assureur expliquant pour quelles raisons mes présomptions de faute et d'atteinte à la santé *ne* sont *pas* pertinentes (cf. art. 7 du Règlement du Bureau d'expertises de la FMH).
- c) Si vous ou votre assureur deviez être d'avis que mes présomptions ne sont pas pertinentes, je vous prie en outre de
  - me remettre votre *accord écrit* pour le dépôt d'une demande d'expertise auprès du Bureau d'expertises de la FMH;
  - renoncer à dater de ce jour et pour deux ans à vous prévaloir du délai de prescription (cf. art. 3 et 5 du Règlement du Bureau d'expertises de la FMH).

Il va de soi que je suis d'accord de m'entretenir avec vous et votre assureur de mon cas en présence d'une personne de mon choix.

Veuillez agréer, Monsieur le Docteur, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

*Anne Modèle*

*Annexe mentionnée (\*)*

*(\*) [cf. exemple de demande d'expertise]*